

"De l'idée au projet" avec l'ADEAR 37

Une formation de sept journées réparties sur trois mois

PUBLIC CIBLE

Porteur et porteuse de projets

OBJECTIFS

Affiner son projet agricole en se posant les bonnes questions grâce à des visites de ferme, des témoignages de paysan-nes, des travaux de groupe. Construire votre plan d'actions pour les mois et années à venir en fonction de vos envies et de votre projet.

PRÉ-REQUIS

avoir contractualisé un accompagnement avec l'ADEAR 37

CONTENU

Judi 29 avril : faire le point sur son projet :

- Objectifs personnels et professionnels
- Approche du métier
- Étapes d'un projet agricole, échéances et démarches
- Constitution d'un carnet d'adresses

Judi 6 mai : organiser son temps de travail

- Tâches et compétences nécessaires
- Organisation du temps de travail

Mardi 18 mai : analyser la viabilité économique avec Fabian Jaubertou des Jardins de la Butte :

- Résultat, revenu disponible, trésorerie
- Investissements, financements mobilisables

Judi 27 mai : Étudier les différents statuts avec l'intervention de Emilie Callu : paysanne bergère à la ferme des bergers de la veude à Chaveignes

Judi 3 juin : trouver du foncier avec l'intervention de Mathieu Lersteau de la SCOP de Belêtre :

- Modalités d'acquisition et de gestion du foncier
- Statuts du fermage, principales règles d'urbanisme
- Rôle de la SAFER, compétences de Terre de Liens

Mardi 15 juin : commercialiser et communiquer

Différents types de commercialisation en circuits courts
Communication en fonction du choix de commercialisation

Mardi 29 juin : bilan de la formation

MODALITÉ D'ENSEIGNEMENT

présentiel

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Réalisation d'un questionnaire de satisfaction en fin de formation.

DÉCLARATION D'ACTIVITÉ DE L'OF

ARDEAR CVL

N° OF : 24410107341

RÉFÉRENCES QUALITÉ

qualiopi

Infos complémentaires

ORGANISÉE PAR

ARDEAR Centre-Val de Loire

DURÉE : 7 jour(s)

MODALITÉS D'ACCÈS

Accessibilité aux personnes handicapées. Contacter la responsable de stage.

TARIFS

Finançable par le fond de formation Vivea

875 euros avec prise en charge

ATTESTATION

Remise en fin de formation

RENSEIGNEMENTS

Valentine Deprez
valentine.deprez@adear37.org

ADEAR 37

8, allée des Rossignols
37170 - Chambray-lès-Tours

MENTIONS

Comment s'inscrire ?

Pour obtenir des précisions sur le contenu et sur le déroulement d'une formation, et pour vous y inscrire, contactez directement le responsable de stage.

Quelles sont les conditions de participation ?

Les Conditions générales de services et le règlement intérieur (applicables à tous stagiaires et valables pour l'ensemble de nos formations) sont accessibles ci-dessous ou sur simple demande auprès de l'ARDEAR Centre-Val de Loire.

Les dates et lieux des formations proposées sont susceptibles d'être modifiés par le responsable de stage en fonction des disponibilités et de la situation géographique des stagiaires inscrits. Nous nous réservons le droit d'annuler certaines formations si un nombre minimum d'inscrits n'est pas atteint.

Comment financer ma formation ?

Pour les paysans, à jour de leurs cotisations MSA (chefs d'exploitation, cotisants solidaires, conjoints-collaborateurs et aides familiaux affiliés à la MSA), le coût de la formation est pris en charge par VIVEA à hauteur de 2000 euros par an environ (plafond individuel annuel).

Les frais liés aux déplacements, repas et frais d'hébergement éventuels restent à la

charge de chacun.

Les porteurs de projet d'installation agricole selon le statut, voit avec le responsable de formation les possibilités de financement.

Les salariés agricoles sont invités à prendre contact avec le FAFSEA (Fonds de formation des salariés agricoles) pour connaître les possibilités de prises en charge. Si vous êtes dans une autre situation, contactez le responsable de stage.

Autres possibilités pour accompagner l'accès aux formations

Le financement du fonds VIVEA couvre, dans la majorité des cas, la totalité du coût pédagogique de la formation. Pour certaines actions, ou en cas de dépassement du plafond individuel VIVEA, une contribution financière pourra être demandée au stagiaire.

Les exploitants au réel peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt formation qui s'élève en 2019 à 10,03€/heure de formation (soit 70,31€/jour) dans la limite de 40 heures par année civile.

Pour financer le temps de travail passé en formation, les paysans peuvent demander un crédit d'impôt, calculé sur la base du nombre d'heures passées en formation (plafonné à 40h), valorisées au SMIC. Les attestations de formation remises en fin de formation valent comme document justificatif.

Le Service de remplacement : au titre de votre absence pour formation, vous bénéficiez d'un tarif préférentiel au Service de remplacement valable jusqu'à trois mois après la date de la formation. Pour plus d'information contactez le Service de remplacement de votre département.

NOTE : Les journées se déroulent de 9 h 30 à 17 h 30. Repas partagés

DATES, LIEUX ET INTERVENANTS

Date	Lieu	Intervenant
29/05/2021	Formation itinérante sur des fermes de Touraine 37170 Indre-et-Loire	
15/06/2021	Formation itinérante sur des fermes de Touraine 37170 Indre-et-Loire	
03/06/2021	Formation itinérante sur des fermes de Touraine 37170 Indre-et-Loire	
18/05/2021	Formation itinérante sur des fermes de Touraine 37170 Indre-et-Loire	
27/05/2021	Formation itinérante sur des fermes de Touraine 37170 Indre-et-Loire	
06/05/2021	Formation itinérante sur des fermes de Touraine 37170 Indre-et-Loire	
29/04/2021	Formation itinérante sur des fermes de Touraine 37170 Indre-et-Loire	

THÈMES

FINANCEURS

S'installer en AP

VIVEA

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))